

**Tirants d'eau autorisés pour les descentes programmées**

(Arrêts aux appointements de Vatteville-la-Rue et au quai de Radicatel)

Ces renseignements sont des prévisions. Les tirants d'eau réellement praticables seront fixés pour chaque cas par le Service du Pilotage.

Ils concernent des navires d'une vitesse réalisable en rivière supérieure à 12 noeuds équipés d'un radar utilisable en rivière, partant de Moulineaux ou de Grand-Couronne. Pour les navires d'une longueur supérieure à 200 m, consulter le Service du Pilotage.

Date	HEURES LOCALES	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)-Radicatel
décembre 2018			
le 1 ^{er}		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
2	05h15	10 m 60	10 m 60
3	06h20	10 m 60	10 m 60
4	07h25	10 m 60	10 m 60
5	08h25	10 m 60	10 m 60
6	09h10	10 m 60	10 m 60
7	09h50	10 m 60	10 m 60
8	10h30	10 m 60	10 m 60
du 09 au 17		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
18	05h20	10 m 60	10 m 60
19	06h30	10 m 60	10 m 60
20	07h35	10 m 60	10 m 60
21	08h30	10 m 60	10 m 60
22	09h20	10 m 60	10 m 60
23	10h10	10 m 60	10 m 60
24	10h55	10 m 60	10 m 60
du 25 au 30		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
31	04h35	10 m 60	10 m 60

Les tirants d'eau ci-dessus sont ceux autorisés en Seine.

Des diminutions peuvent être imposées pour certains postes à quai à certaines époques de l'année. En conséquence, les Affrêteurs, les Consignataires et les Courtiers Maritimes sont invités à se mettre en rapport avec le Commandant de Port avant de fixer le tirant d'eau de leurs navires au départ.

LE HAVRE, le 17/09/2018

Le Pilote-Major